

fondée sur un consensus national. Il remercie également les sept membres du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion d'avoir su mener à bien une révision aussi ambitieuse et approfondie de la politique de la radiodiffusion, la première aussi exhaustive à être entreprise depuis vingt ans.

Dialogue avec le gouvernement

S'il a divisé son étude en deux étapes et publié un cinquième et un sixième rapport, c'est que le Comité trouvait impérieux de se prononcer sur certaines questions de radiodiffusion, telles le pouvoir d'orientation et les services spécialisés de télévision satellite-câble et qu'il voulait jeter les bases de la nouvelle loi sur la radiodiffusion.

Cependant, le gouvernement a décidé de reporter à plus tard toute réforme d'envergure tant qu'il ne se serait pas fait une idée d'ensemble de ce que devrait être la politique de la radiodiffusion, position qui tranchait beaucoup avec ses plans antérieurs et avec les attentes du Comité. Lorsque l'honorable Flora Macdonald a répondu en août dernier aux cinquième et sixième rapports du Comité, elle a déclaré que le gouvernement attendait avec impatience «le rapport final et global» du Comité sur la politique de la radiodiffusion pour passer à l'étape suivante. Elle a ajouté que, d'ici là, le CRTC pourrait considérer les recommandations du Comité avant de décider d'attribuer des licences et de fixer sa politique sur les services spécialisés. Bien que le gouvernement ait approuvé en principe le pouvoir de donner des directives au CRTC en matière de politique, ainsi qu'un droit de regard limité sur ses décisions, ces questions sont restées en suspens en attendant que l'on ait décidé du rôle et de la structure futurs du CRTC.

Commentant la réponse du gouvernement à ses rapports, le Comité a indiqué à la Chambre des communes, le 9 septembre 1987, qu'il estimait à l'unanimité que la réponse de la Ministre n'était pas complète et qu'elle n'était donc conforme ni à l'esprit ni à la lettre des réformes parlementaires. Pour sa part, la Ministre a affirmé que, depuis que le Comité avait reçu le mandat d'étudier ces questions, ses espoirs qu'un projet de loi modifiant la *Loi sur la radiodiffusion* puisse être déposé avaient certainement changé.

Dans sa réponse du mois d'août, le gouvernement a déclaré que s'il pouvait avaliser telles quelles et sans nouvel examen un grand nombre des recommandations législatives du Comité, y compris celles qui portaient sur les «postulats» et les «objectifs» du système de la radiodiffusion canadienne, il préférerait néanmoins surseoir à répondre jusqu'à ce qu'il ait reçu le rapport